

FLASH INFOS



(N° 06/10/2012)

Augmentation des cotisations retraite au 1^{er} novembre :

À partir du 1^{er} novembre 2012, l'accès au dispositif de retraite anticipée pour carrière longue est assoupli. Cette mesure s'accompagne d'une hausse de la cotisation d'assurance vieillesse dans les différents régimes de base qui autorisent ce type de départ anticipé à la retraite.

Ainsi, pour les salariés (relevant du régime général) la cotisation d'assurance vieillesse plafonnée passe de 14,95 % à 15,15 % (part patronale : 8,40 %, part salariale : 6,75 %) au 1^{er} novembre 2012 (v. l'actualité -Sécu., cotis.- n°203/2012 du 29 octobre 2012).

Pour les non-salariés non agricoles (relevant du RSI), la cotisation au régime vieillesse de base est portée de 16,65 % à 16,85 % au 1^{er} novembre 2012 (dans la limite du plafond de la sécurité sociale).

Pour les fonctionnaires, qui bénéficient également de la retraite anticipée (v. l'actualité -Retraite, base- n° 149/2012 du 3 août 2012), la cotisation salariale d'assurance vieillesse passe de 8,39 % à 8,49 % au 1^{er} novembre 2012 sur la totalité du traitement indiciaire.

Sources : Liaisons Sociales Quotidien, 31/10/2012

Soldes d'hiver : Ils débuteront le 9 janvier pour finir le 12 février 2012

 **Les emplois d'avenir :** La loi créant les emplois d'avenir destinés à faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à une qualification pour des jeunes en difficulté a été publiée au Journal officiel du samedi 27 octobre 2012. Certaines mesures contenues dans cette loi s'appliquent dès le 1^{er} novembre 2012. Pour savoir comment ça marche, qui est éligible..., connectez vous sur le site internet : <http://www.lesemploisdavenir.gouv.fr>

Vous n'êtes pas encore adhérent à l'UPERH et souhaiteriez le devenir ! Contactez nous.

Contacts : Isabelle PUDEPIECE, Chargée de Mission : i.pudepiece@uperh-ham.com

Valérie LEPERE, Présidente Commission Communication : v.lepere@ch-ham.com

Tél : 03 22 79 30 23